

La CDPE est un service de l'Aide Sociale à l'Enfance. C'est un dispositif lié à la protection de l'enfance qui répond pleinement aux directives de la loi du 5 mars 2007, qui vise, le plus en amont possible, les risques de mise en danger de l'enfant en évitant qu'ils ne surviennent ou en amoindrissant leurs effets.

C'est quoi ?

La protection de l'enfance relève des compétences du Département. Son rôle est de protéger les enfants et adolescents contre toutes formes de maltraitances ou de manques éducatifs. Il peut s'agir d'actions préventives ou de protections si les enfants sont victimes de mauvais traitements ou de négligences graves.

La CDPE est **opérationnelle et constitue une interface**. Les missions qui lui sont dévolues impliquent la collaboration de professionnels sociaux et médico-sociaux, mais également avec les juridictions et elle est en lien avec le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED).

Quand une situation familiale se dégrade et qu'elle met l'enfant en danger, le service d'aide sociale se doit de le protéger. Il est alors éloigné du milieu qui présente un risque pour lui, en intégrant un établissement ou une famille d'accueil. Cette décision est prise soit en accord avec les parents, soit par décision du juge pour enfant. Le Département propose à la famille des solutions adaptées aux parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

La CDPE a un **rôle centralisateur**. Toutes les situations de danger ou de risque de danger sur le département y sont enregistrées pour pallier au plus vite aux situations qui pourraient mettre en difficulté la vie de l'enfant.

Comment en bénéficier ?

Vous pouvez vous adresser à la cellule pour toute situation de détresse chez un enfant ou un adolescent :

- En vous rendant à la CDPE (7 Allées Mortarieu à Montauban), ouverte de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,
- En appelant le numéro vert Vert au : 0 800 00 82 82 (appel gratuit, 24h/24 et 7 jours/7),
- Par courrier adressé à Monsieur le Président du Conseil Général - Hôtel du Département - Boulevard Hubert Gouze - B.P. 783- 82013 Montauban Cedex

Les professionnels de la Protection de l'Enfance sont soumis au secret professionnel et sont disponibles pour vous écouter, orienter, conseiller, aider les parents, voisins, professionnels, institutions ou simples citoyens. Dans tous les cas, l'anonymat sera respecté.

Selon la gravité et l'urgence des faits rapportés, ils avertiront et informeront les autorités judiciaires.

En cas de maltraitance appelez le 119, Allo enfance maltraitée, accessible 24h/24, gratuit et anonyme.